

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2026_46

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) POUR LES PRESTATIONS D'ASSURANCES IARD (SE2026-04)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;

Vu la délibération n° DL 2026_07/19 du 08 juillet 2026 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics ;

Vu la convention signée avec M. PINEAU, AMO en assurances, pour la passation des marchés d'assurances du Syndicat ValOrizon en date du 16 mars 2026 ;

Considérant que le marché SE2026-04 relatif à des prestations d'assurances IARD prend fin le 31 décembre 2026 ;

Considérant la non-disparition du besoin et la nécessité de relancer un nouveau marché public ;

Considérant la consultation pour le marché susvisé, publiée sur le profil acheteur du syndicat ValOrizon le 25/05/2026 avec un délai limite de remise des offres fixé au 23/06/2026 à 12h00 ;

Considérant qu'au terme du délai limite de remise des offres, 9 plis ont été reçus ;

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé suivant les critères d'attribution des offres :

- Nature et étendue des garanties et des franchises au regard du CCTP (60%),
- Conditions tarifaires (30%),
- Gestion et suivi des sinistres (10%).

L'AMO, au terme de l'analyse des offres, propose au Pouvoir adjudicateur d'attribuer le présent marché de la manière suivante :

LOT 01 - Dommages aux biens et garanties annexes :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat **AXA ASSURANCES**, d'un montant estimatif de 4 429,41 € TTC annuel, soit 13 288,23 € TTC sur la durée du marché, jugée appropriée, régulière et acceptable.

LOT 2 - Responsabilité Civile Générale et défense recours :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat **AXA ASSURANCES**, d'un montant estimatif de 22 835,64 € TTC annuel, soit 68 506,92 € TTC sur la durée du marché, jugée appropriée, régulière et acceptable.

LOT 3 - Flotte Automobile :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat **AXA ASSURANCES**, d'un montant estimatif de 14 622,19 € TTC annuel, soit 43 866,57 € TTC sur la durée du marché, qui se révèle être techniquement et économiquement la plus avantageuse pour le présent lot.

LOT 4 - Protection Juridique Générale :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat **2C COURTAGE & CFDP ASSURANCES**, d'un montant estimatif de 859,66 € TTC annuel, soit 2 578,98 € TTC sur la durée du marché, qui se révèle être techniquement et économiquement la plus avantageuse pour le présent lot.

www.valorizon.com

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'attribuer le marché SE2026-04 relatif à des prestations d'assurances IARD de la manière suivante :

Allotissement	Titulaire	Siège social	Montant TTC sur la durée totale :
LOT 01 Dommages aux biens et garanties annexes	AXA ASSURANCES	313, Terrasses de l'Arche 92000 NANTERRE	13 288,23 €
LOT 2 Responsabilité Civile Générale et défense recours	AXA ASSURANCES		68 506,92 €
LOT 3 Flotte Automobile	AXA ASSURANCES		43 866,57 €
LOT 4 Protection Juridique Générale	2C COURTAGE & CFDP ASSURANCES	62, Rue Bonnel 69003 LYON	2 578,98 €

- Article 2 : **PRÉCISE** que le présent marché prend effet à la date de réception de la lettre d'accord adressée au Titulaire. Le démarrage des prestations a lieu le 1^{er} janvier 2027, pour une durée initiale de 12 mois, reconductible de manière tacite 2 fois, dans la limite d'une durée totale de 36 mois ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2027 et suivants.

Fait à Damazan, le 3 septembre 2026

Le Président,

Alain LORENZELLI